

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 décembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

(1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'OFFRIR UNE AIDE TEMPORAIRE À L'ÉGARD DES HYPOTHÈQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente pour tout propriétaire d'une maison au Canada et pour tous ceux qui voudraient le devenir. Étant donné que des mesures relatives au crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers étaient présentées à la Chambre il y a un an et que les libéraux ont rejeté ces propositions et n'ont rien fait dans l'intervalle pour alléger le fardeau de ceux qui sont grevés d'hypothèques à cause des taux d'intérêt accablants, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement offre immédiatement aux Canadiens une aide temporaire à l'égard de leurs hypothèques tant que la situation économique ne sera pas améliorée.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, le président de la société Eldorado Nucléaire Limitée a déclaré au comité des comptes publics, jeudi dernier, que sa société allait congédier le vérificateur général et retenir les services d'une maison privée de vérificateurs. Puisqu'une telle mesure porterait sérieusement atteinte au programme global de vérification du vérificateur général et l'empêcherait de faire rapport directement à la Chambre, je propose, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à consulter son collègue le président du Conseil du Trésor et le vérificateur général du Canada avant de mettre en application le décret C.P. 1980-3127.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux avaient promis d'atténuer les effets de l'impôt sur les gains en capital sur les agriculteurs et les commerçants, mais une fois élus, au lieu de tenir leur promesse, ils ont maintenu cet impôt injuste et du fait même alimenté l'inflation, entravant ainsi l'expansion des entreprises agricoles et des commerces et détruisant les projets de retraite de nos pionniers. Aussi, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le gouvernement présente immédiatement une mesure législative visant à supprimer cet impôt ou du moins à accorder une exemption une fois dans sa vie à la personne en cause.

Mme le Président: Pour présenter une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

CONDAMNATION POUR BRIS DES PROMESSES ÉLECTORALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme nous célébrons aujourd'hui le premier anniversaire de la présentation du budget Crosbie et que le parti libéral a de toute évidence remporté le concours de similarité avec Herbert Hoover, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), comme je l'ai fait il y a un an:

Que la Chambre condamne sans réserve le gouvernement d'avoir carrément renié les promesses électorales qu'il avait faites d'abaisser les taux d'intérêt, de réduire les impôts et de stimuler la croissance économique, sans que les Canadiens l'aient mandaté pour opérer pareil revirement.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?